

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACS DIEPPE CACS

de la SCC Pelouses de la plage - Boulevard de Verdun de la SCC

SAMEDI 30 JUILLET 2011

(1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e et 8^e groupes)

DIMANCHE 31 JUILLET 2011

(2^e, 5^e, 9^e et 10^e groupes)



**ATTENTION : 2 CLÔTURES
D'ENGAGEMENT :
1^{er} JUILLET ET 9 JUILLET**



**VENDREDI 29 JUILLET 2011 ENTRE 15H ET 18H
SÉANCE DE CONFIRMATIONS
POUR CHIENS NON EXPOSÉS**

*L'imprimé spécial pour l'inscription à la confirmation
est téléchargeable sur le site canine76.fr ou sur cedia.fr
Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même.*

**LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES CHIENS VENANT DES PAYS ETRANGERS
ET LES CHIENS DE 2^e CATEGORIE**

Il est recommandé de faire vacciner les chiens
contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chénil.

DÉMONSTRATIONS DE SPORTS CANINS

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Samedi 30 Juillet 2011 à partir de 10h00

1^{er} GROUPE

Berger Allemand M. BENNETOT
Bergers Belges Mlle ARSENE
Berger de Picardie M. JENNY
Berger de Brie, Berger de Beauce, Berger Blanc Suisse M. KERIHUEL
Collies, Berger de Shetland,
Berger Australien et Kelpie Australien M. LALANNE de JONQUEL
Bearded collie, Bobtail, Bergers Hollandais, Shapendoes,
Chien Loup de Saarloos, Welsh Corgi M. KLEIN
Berger des Pyrénées, Catalan, Berger Polonais de Plaine
Chien Loup Tchécoslovaque,
Bouvier des Flandres, des Ardennes M. GIANONNE (B)
Autres races du groupe M. KERIHUEL

3^e GROUPE

Airedale et Terriers Divers, Terriers d'Ecosse M. JENNY
Fox Terriers, Jack Russel Terrier et Terrier Reverend M. GRUNHEID
Bull Terriers, Staffordshire Bull Terrier
American Staffordshire Terrier M. VOILET
Yorkshire Terrier M. MATTERA

4^e GROUPE

Teckels M. DUPAS

6^e GROUPE

Dalmatien M. MATTERA
Saint Hubert M. VOILET
Autres races du groupe M. DUPAS

7^e GROUPE

Braque Saint Germain M. VOILET
Braques Hongrois, Français, Italien, d'Auvergne, Weimar,
Epagneuls de Picardie, Français, Pont Audemer,
Drahthaar, Spinone Mme PARENT
Pointer, Griffons Korthals,
Spéciale Setter Anglais,
Setters Gordon, Irlandais M. DUCOM
Autres races du groupe M. DUPAS

8^e GROUPE

Retrievers et Chiens d'eau Mme RAULT
Spaniels M. DUPAS
Autres races du groupe M. KERIHUEL

Dimanche 31 Juillet 2011 à partir de 10h00

2^e GROUPE

Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers M. VOILET
Dogues Majorquin, Canario et du Tibet, St Bernard,
Dogue de Bordeaux M. KERIHUEL
Spéciale Shar Peï M. GRUNHEID
Spéciale Dogues Allemands M. DELAHAYE
Dogue Argentin, Landseer, Terre Neuve, Léonberg M. DENIS L.
Mastiff, Bullmastiff M. RENARD
Spéciale Hovawart,
Boxers, Dobermann, Cane Corso M. CASSAGHI
Bulldog, Bouvier Suisses, Mâtins Espagnol et Napolitain
Mâtin et Montagne des Pyrénées M. GIANONNE (B)
Chien de Berger d'Asie Centrale, Chien de Berger du Caucase,
Autres races du groupe M. CASSAGHI

5^e GROUPE

Spitz, Basenji, Chiens nordiques, Akita M. KLEIN
Chow chow Eurasier Mme MERY
Chien du Pharaon, de Garenne des Canaries, Portugais,
Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza Mme DESQUARTIERS DIAQUENOD
Autres races du groupe M. VOILET

9^e GROUPE

Cavalier King Charles et King Charles Spaniel, Petit Chien Russe M. VOILET
Bichons, Petit Chien Lion, Epagneuls nain continentaux,
Epagneuls Japonais et Pékinois, Chiens du Tibet M. DUPAS
Chihuahuas, Coton de Tuléar, Griffons Belges Mme MERY
Spéciale Caniches Mme RAULT
Carlin, Terrier de Boston Mme DESQUARTIERS DIAQUENOD
Chiens Chinois, Bouledogue Français Mme LAURENT
Autres races du groupe Mme MERY

10^e GROUPE

Lévrier Afghan, Saluki M. COLAS
Greyhound M. KLEIN
Autres races du groupe M. MATTERA

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET

PAIEMENT SECURISE - <http://cedia.fr>

Seuls les engagements internet payés sur ce site seront pris en compte

Entrée des Chiens à partir de 9h

feuilles à télécharger sur canine76.fr ou cedia.fr
ou contacter le 02 35 10 38 19

EXPOSITION AVEC CAGES

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A DIEPPE – PELOUSES DE LA PLAGE
le samedi 30 et le dimanche 31 juillet 2011.

Elle sera ouverte au public de 9 h à 17h.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9h. Les jugements commenceront à 10h00 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et d'une même taille appartenant au même propriétaire pourront être logés dans la même cage. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (jusqu'au 4^e excellent) ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 16h.

La distribution des coupes s'effectuera à partir de 16 h 30.

RESTAURATION - Un buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur, le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la Société Organisatrice.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handing »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau

Des chiens aveugles ou estropiés

Des chiens dangereux

Des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation

Des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir des frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, voir le règlement des juges. Un Juge ne peut en aucun cas, à partir du moment où il fait partie du jury, présenter le jour où il officie. Par contre les membres de sa famille ou une tierce personne pourront présenter ses chiens dans toutes les races qu'il ne juge pas ce jour là.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

- Les engagements parvenus après la date des engagements

Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe lot d'élevage ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée au plus tard 10 jours avant l'exposition.

Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) pour 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants) le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant au même propriétaire est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 6 chiens. Elles doivent être jugées suivant l'échelle des points adoptée par la SCC. Les meutes de terriers et de teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront être également engagés en classes individuelles, mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

sont considérés comme classes individuelles, les classes ouverte, travail, intermédiaire, champion, jeune, vétérinaire.

Vous pouvez engager dans les classes ci-après :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge. Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

Classe ouverte : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe travail et la classe intermédiaire.

Classe travail : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois le jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail par la SCC. **La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.** Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe intermédiaire.

Classe Champion : réservée exclusivement aux chiens déclarés champions nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI, ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition

(conditions au dos de la feuille d'engagement). Joindre la photocopie du titre de champion. **Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.** Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail.

Classe Jeune : pour les chiens âgés de 9 à 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent mais non au C.A.C.S.

Classe Puppy : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant) : très prometteur, prometteur, assez prometteur, Insuffisant.

Classe Vétérinaire - Pour les chiens âgés de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à un qualificatif et un classement et ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Classe ne concourant pas : Pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre d'origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le Juge.

Classe Paire : Pour 2 chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Classe Couple : Pour 2 chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Les classes de Couple et Paire doivent être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

ELEVAGE : (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 eu au plus 5 chiens, sans distinction de sexe, de même race et variété, nés chez le même producteur, pouvant appartenir à des propriétaires différents, de deux lices différentes, déjà engagés en classe individuelle (1). Le classement qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Inscriptions au Secrétariat de l'exposition.

LOT D'ELEVAGE : (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

CLASSE MEUTE :

Chiens courants : Pour 6 chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers et Teckels : Pour les 6 terriers ou les 6 teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu le titre nécessaire pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de la SCSCM par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international

Sur Internet : seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 9 Juillet 2011. Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS ET EXCLUSIONS - * des engagements : la Société organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas avoir à admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat même après les avoir acceptés.

* des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1),

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FREE>)

- ceux refusés par le service vétérinaire

- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ce cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

- ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, d'un interprète (fonction qui ne peut être tenue en aucun cas par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront classés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent : qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant de la classe et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer de petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

Très Bon : qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas éliminatoires.

Assez Bon : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notables ou pas en condition physique.

Insuffisant : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les conditions de

confirmation.

Dans chaque classe, sauf la classe puppy, les quatre premiers seront primés, les autres s'ils le méritent recevront un qualificatif sans classement.

Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif.

Le 1^{er} prix ne pourra être attribué qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

CACS

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} excellent en classe ouverte ou en classe travail ou en classe intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la 1^{re} place). Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que le chien satisfait aux conditions imposées. Le chien classé 2^e excellent de la classe où a été accordé le CACS, concourt avec le 1^{er} Exc des 2 autres classes pour l'attribution éventuelle de la RCACS.

Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines

- s'il a déjà le titre de champion de conformité au standard.

Les CACS ne sont valables qu'après l'homologation par la SCC

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- ceux qui auraient fait une fausse déclaration

- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper la qualité de celui-ci

- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

- ceux qui auraient introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux ... et ce en quelque cas ou pour que quelle que soit la cause.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut être en aucun cas reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, les exposants acceptent de façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (cf. paragraphe réclamations)

CONFIRMATIONS - Une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire (en cas de doute, la carte de tatouage fait foi).

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff,

Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des

Pyrénees, Fila Brésilier, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario,

Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 12 mois

TRES IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Pour les chiens de 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires Départementaux la photocopie du certificat anti-rabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination, un mois après la date de sa délivrance, les dates du début et de fin de validité du certificat doivent être portées sur le certificat

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par le vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



DIEPPE



Samedi 30 et Dimanche 31 Juillet 2011

DEMANDE D'ENGAGEMENT À RENOYER À CÉDIA - EXPOSITION DE DIEPPE - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, St-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Le chien est-il à confirmer ? OUI NON
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne Concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Couple Paire

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Dieppe - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**, accompagnée de :

- son règlement libellé à l'ordre de la SCSM (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

- Pour les engagements papier : votre carte d'exposant vous sera envoyée 1 semaine avant l'exposition **OU**

- **inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé).**

Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

- Pour les engagements internet : votre e-carte d'exposant sera disponible 10 jours avant l'exposition

- Un catalogue fourni par exposant.
- Un engagement donne droit à une entrée gratuite par chien.
- 3 entrées gratuites maximum au-delà de 3 chiens.

**UNE CAGE EST PRÉVUE
POUR CHAQUE CHIEN ENGAGÉ
SANS SUPPLÉMENT DE PRIX**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h30.

Fait à _____

Signature
du propriétaire :

le _____

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 1/07	du 2/07 au 9/07	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	38 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	30 €	33 €	
Suivants (chacun)	25 €	28 €	
Puppy	25 €	28 €	
Vétéran	25 €	28 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	58 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	20 €	
Carte accompagnateur (chacune) gratuit pour les enfants de moins de 12 ans	_____ x 4 €		
Cotisation SCSM (facultatif)	Simple : 15 € Couple : 20 €		
Réduction de 2 € par engagement pour les adhérents SC Seine Maritime à jour de cotisation N° de carte SCSM 2011 :			-
Total :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP <input type="checkbox"/> Virement Libellé au nom de la SC de Seine Maritime			

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes puppy et vétéran et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien.

Jeune présentateur :

pour les enfants âgés de 6 à 17 ans
Engagement sur place - 8 €

Elevage, Lot d'Elevage, Couple, Paire :
engagement sur place - 8 €

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 9 JUILLET 2011

Renseignements à fournir pour les classes Travail, Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 09 Juillet 2011

Chiens de Défense :

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien et Chien de Rouge du Hanovre et de Bavière : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou brevet maîtrise du CRHB notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Chiens Nordiques de Traineau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 09 Juillet 2011. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

RÉPONSE : _____

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

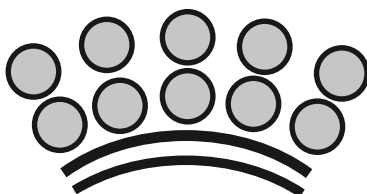
CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL (Longueur ou texture) : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Russkiy Toy, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	--	---



ROYAL CANIN